

Le 20 mai 2016

REMPLACEMENT

**R-2541
(5315-8)**

TUYAUTEUSE OU TUYAUTEUR

Poste régulier à temps plein – 100 % (38 h 45 par semaine)

Service des ressources matérielles

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à effectuer des travaux de vérification, de réparation, d'entretien, de modification et d'installation dans les domaines de la plomberie, du chauffage, des brûleurs à l'huile, des gicleurs automatiques et de la réfrigération.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Sous l'autorité du directeur du Service des ressources matérielles, la personne salariée de cette classe d'emplois, en général :

- ✓ Répare ou remplace la tuyauterie et installe les accessoires neufs qui entrent dans la modernisation des systèmes de plomberie; elle relie les canalisations domestiques d'air, d'eau, d'égoût et de gaz aux réseaux d'alimentation et de renvoi; elle débouche les éviers, les bassins, les douches, les urinoirs et les cabinets; elle assure le bon entretien de la tuyauterie, des robinets, des valves et des autres accessoires; elle procède à la mise en opération et à la fermeture des systèmes de plomberie dans les endroits ouverts au public durant certaines saisons; elle perce ou fait percer des ouvertures pour les tuyaux dans les murs ou les planchers; elle cintre, coupe, alèse et fait le filetage des tuyaux, les installe et les raccorde; elle procède à diverses épreuves en vue de déterminer l'étanchéité du système.
- ✓ Installe, remplace, répare et raccorde des canalisations d'appareils de chauffage à vapeur, à eau chaude ou au gaz; elle monte et installe des appareils de chauffage à eau chaude; elle nettoie ou fait nettoyer les canalisations à l'intérieur des chaudières et effectue tous autres travaux que requiert l'entretien régulier des installations.
- ✓ Monte et installe des appareils de réfrigération, d'éclairage et de cuisson au gaz de pétrole liquéfié et effectue tout travail que requiert l'entretien des installations.
- ✓ Est parfois appelée à coordonner des travaux effectués par des ouvrières ou ouvriers moins expérimentés ou non spécialisés.
- ✓ Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATION REQUISE : Carte de compagnon tuyauteur

DURÉE : 29 mai 2016 au 27 mai 2017

HORAIRE : Horaire variable (entre 7 h 30 et 17 h 00)

SALAIRE : 23,12 \$ l'heure

Faire parvenir votre candidature au plus tard **le 27 mai 2016 à 16 heures**, à :

Service des ressources humaines

Madame Isabelle Chopin, conseillère en gestion du personnel

Télécopieur : (450) 771-7102 / Courriel : eu.genie.houle@cssh.qc.ca